

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	10/03/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	10/03/2025
Présents : 19		
Votants : 19 + 1 pouvoir		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Attribution d'une prime exceptionnelle 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'investissement de certains conseillers au sein de la collectivité. Il précise que leur engagement a permis la continuité du service et la réussite des animations et festivités qui concourt à l'attractivité du village.

Il indique que cette prime viendrait compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Monsieur le Maire propose une enveloppe totale d'un montant de 2030 euros brut réparti comme suit : COMBET Claire (trois cent cinquante euros), JABOUILLE Martine (trois cent cinquante euros), JALLIFIER-VERNE Christelle (cinq cents euros), LEGRAND Alexandra (deux cent quarante euros), MASSUTTI Carole (deux cent quarante euros) et PAVIET Laura (trois cent cinquante euros).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder cette prime exceptionnelle aux conseillers municipaux précités et valide la répartition
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Hervé GENON', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VAL D'ARC' at the top, a central emblem, and '(Savoie)' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.